

Lycée Mahatma Gandhi

Cahier des charges- fiche technique
machine à laver

Lave vaisselle à avancement automatique pour **130 casiers/ heure dès la première vitesse.**
Avec fonction **prélavage/lavage/rinçage/séchage.**

Cette prestation devra s'inscrire dans une démarche durable d'économie des fluides, de sécurité et de confort pour les utilisateurs. L'entreprise s'engage à fournir le matériel conformément à la législation en vigueur.

Vitesse d'avancement conforme à la norme d'hygiène DIN 90510.

Remplissage des cuves sécurisé.

Système de vidange empêchant le remplissage de la cuve en position vidange ouverte.

Sécurité des utilisateurs accrue par un crochet de retenue porte ouverte et interrupteurs à contacts interdisant le fonctionnement de la machine en cas de mauvaise fermeture.

Affichage permanent des paramètres de fonctionnement de la machine.

Système de rinçage économique : récupération de l'eau du rinçage final pour effectuer un deuxième rinçage ; économiseur d'eau chaude qui déclenche l'eau de rinçage seulement au passage de la vaisselle.

Système de surchauffeur qui garantit la température de 80° à 85° C au rinçage.

Le panneau de commande de la machine sera équipée de l'électronique simplifiée avec auto-diagnostic. L'utilisateur visualise sur l'écran du panneau de commande les différents paramètres de fonctionnement et les opérations de maintenance et d'entretien afin d'anticiper les risques de pannes par usure et réduire les coûts d'exploitation.

Afin de limiter les déperditions d'énergie, de diminuer les nuisances sonores pour le confort des utilisateurs, la machine sera équipée de doubles parois isolées.

Une pompe à chaleur sera installée pour récupérer des calories destinées au préchauffage de la cuve de lavage et de l'eau de rinçage.

Le tunnel de séchage sera renforcé pour : (idéal 9kw)

- + table d'entrée machine

- réduire la consommation énergétique.

La machine se mettra automatiquement en sommeil en cas d'absence prolongée de casiers à l'entrée machine

Au vu du coût important de ce type de matériel une garantie biennale au minimum et un SAV sont demandés.

Visite sur site obligatoire pour compatibilité du matériel aux droits des attentes + schéma de faisabilité d'implantation.

Formation du personnel comprise.